



NATIONS UNIES
 ASSEMBLEE
 GENERALE



Distr.
 GENERALE
 A/33/217/Add.1
 6 novembre 1978
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS/
 RUSSE

Trente-troisième session
 Point 50 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
 DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REponses RECUES DES GOUVERNEMENTS	
Finlande	2
Mongolie	5
République démocratique allemande	8
Tchécoslovaquie	11
Yougoslavie.....	14

ANNEXE

NOUVELLE LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES DEPUIS L'EXAMEN DE CETTE QUESTION PAR
 L'ASSEMBLEE GENERALE A SA TRENTE-DEUXIEME SESSION

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

FINLANDE

/Original : anglais/

/3 octobre 1978/

1. Le Gouvernement finlandais estime que, depuis l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale par l'Assemblée générale dans sa résolution 2734 (XXV) du 16 décembre 1970, des résultats notables ont été obtenus en ce qui concerne l'instauration de schémas de coopération pacifique au niveau international. Cette coopération doit être considérée comme faisant partie intégrante du renforcement de la sécurité internationale.

2. Depuis de nombreuses années, le Gouvernement finlandais s'emploie tout particulièrement à promouvoir la sécurité et la coopération dans le contexte européen. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la suite donnée à cette conférence ont joué un rôle capital dans la politique étrangère finlandaise.

3. La première réunion faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est tenue à Belgrade d'octobre 1977 à mars 1978. Le principal objectif de la réunion, qui était de procéder à des échanges de vues appropriés sur l'application des dispositions de l'Acte final et l'affermissement des relations entre les Etats participants, a été atteint. Le Gouvernement finlandais note avec satisfaction que les participants à la réunion de Belgrade ont souligné l'importance politique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et réaffirmé la volonté de leurs gouvernements d'appliquer pleinement toutes dispositions de l'Acte final. Le fait que la réunion de Belgrade ait assuré la continuation du processus multilatéral déclenché par la Conférence en décidant qu'une deuxième réunion faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se tiendrait à Madrid en 1980, revêt également une grande importance. En outre, il a été décidé d'organiser, dans le cadre des activités faisant suite à la Conférence, trois réunions d'experts des Etats participants qui doivent se tenir avant la réunion de Madrid.

4. De l'avis du Gouvernement finlandais, les dispositions de l'Acte final sont en harmonie avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Outre son importance au niveau régional, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit être considérée comme étant une contribution notable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales à l'échelon mondial.

5. Aussi, le Gouvernement finlandais espère-t-il que les activités entreprises à la suite de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se poursuivront avec succès et que l'on progressera dans l'application des dispositions de l'Acte final de la Conférence.

6. Compte tenu du lien étroit qui existe entre le désarmement et le renforcement de la sécurité internationale, le Gouvernement finlandais estime depuis longtemps que le désarmement constitue un élément indispensable de la détente. On ne peut

/...

réaliser de progrès en matière de désarmement que dans un climat de détente. Or la poursuite du processus de la détente dépend des progrès enregistrés dans le domaine du désarmement. Cette interaction entre le désarmement et la détente n'implique toutefois pas que des mesures de désarmement découleraient de façon quasi automatique d'un relâchement des tensions sur le plan politique.

7. La présente session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement a largement démontré l'importance que les gouvernements attachent au désarmement. Cette session extraordinaire fournit une occasion bienvenue de procéder à un examen approfondi de toute la gamme des questions relatives au désarmement. Peut-être plus que jamais auparavant, les questions de désarmement étaient au centre des préoccupations de l'opinion publique mondiale. Le fait que le Document final (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale), qui exprimait pour la première fois les vues de la communauté internationale tout entière sur le désarmement ait été adopté par consensus présente une importance cruciale.

8. Le résultat le plus tangible de la session extraordinaire a été la décision de restructurer le mécanisme international de désarmement en créant deux organes délibérants et un organe de négociation, le Comité du désarmement. La Finlande est convaincue que l'organe de négociation rénové sera capable, comme son prédécesseur, de s'acquitter efficacement de sa tâche.

9. La session extraordinaire a donné un nouvel élan aux futurs efforts de désarmement. Il faut espérer qu'elle a également engendré la volonté politique nécessaire pour régler les questions relatives à la limitation des armements et au désarmement, aussi complexes soient-elles. Les Etats doivent maintenant faire preuve de leur détermination de réaliser des progrès concrets dans les négociations sur le désarmement.

10. Selon le Gouvernement finlandais, il importe que les négociations en cours sur la limitation des armes stratégiques, sur une interdiction complète des essais nucléaires sur l'interdiction des armes chimiques ainsi que sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale aboutissent rapidement à des résultats. La Finlande a noté avec satisfaction les récents indices de progrès dans ces négociations.

11. Le désarmement est l'un des objectifs principaux de la politique étrangère finlandaise. Pour des Etats tels que la Finlande qui comptent essentiellement sur des moyens politiques pour assurer leur sécurité, la réalisation de progrès en matière de désarmement présente une grande importance pour les intérêts de leur sécurité. Dans le cadre de sa politique de neutralité active, la Finlande s'emploie de plus en plus, depuis quelques années, à promouvoir le désarmement. Elle s'est efforcée de renforcer les garanties nucléaires dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; elle a entrepris une étude sur les zones exemptes d'armes nucléaires et elle a participé aux travaux extrêmement techniques sur le contrôle des armes chimiques et sur la vérification sismologique d'une interdiction complète des essais nucléaires.

12. Tout en reconnaissant que les problèmes de désarmement ont un caractère mondial, le Gouvernement finlandais estime que leurs aspects régionaux ne devraient pas être négligés. L'évolution des techniques militaires au cours de ces

dernières années a eu des répercussions sur la situation en Europe; ce qui a conféré une importance accrue à l'optique régionale dans le domaine de la limitation des armements. A ce sujet, la Finlande a pris note avec intérêt de la récente proposition de la France visant à ouvrir de nouvelles voies aux négociations relatives au désarmement sur le continent européen. Le Président de la République de Finlande, M. Urho Kekkonen, a souligné un aspect particulier de l'approche régionale au mois de mai dernier, dans un discours au cours duquel il a proposé d'entreprendre des négociations en vue de la conclusion d'un arrangement sur la limitation des armements entre les pays nordiques.

13. La question du transfert, vers telle ou telle région, d'armes classiques et de technologie militaire en provenance de fournisseurs extérieurs à cette région, se prête elle aussi à une approche régionale. En pareil cas, il faudrait qu'il y ait des arrangements aux termes desquels tant les fournisseurs que les acquéreurs seraient invités à faire preuve de modération. A cet égard, le Gouvernement finlandais accueille avec satisfaction les négociations entreprises entre les principaux fournisseurs d'armes, à savoir les Etats-Unis et l'Union soviétique.

14. Le Gouvernement finlandais n'a jamais manqué de souligner le rôle majeur qui revient à l'Organisation des Nations Unies en tant que force d'instauration et de maintien de la paix. La Finlande a contribué à la création et au fonctionnement de toutes les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Elle continue d'être prête à apporter des contributions de cette nature et appuie pleinement les efforts visant à renforcer l'assise politique et financière des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, le Gouvernement finlandais souligne que les Etats Membres sont conjointement responsables des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de leur financement.

15. Dans ce monde d'interdépendance, le développement et le désarmement sont étroitement liés. Une course aux armements en accélération compromet gravement les efforts de développement. Il faut rappeler une fois de plus qu'une accélération du processus de désarmement permettrait de consacrer des ressources immenses aux fins du développement et d'accroître simultanément la sécurité internationale, ce qui contribuerait à améliorer la situation économique et sociale en général.

16. La récente évolution de l'économie mondiale semble indiquer que les problèmes actuels ne sont peut-être pas dus simplement à des contraintes de nature cyclique, mais plutôt à des déséquilibres structurels persistants. Il est donc nécessaire d'étudier sérieusement les changements structurels qu'il conviendrait d'apporter à l'économie internationale. Cet examen, fondé sur la reconnaissance des liens qui existent entre les problèmes commerciaux, monétaires et financiers, devrait porter essentiellement sur les ajustements nécessaires aux échelons interne et international. Cet examen, auquel tous les pays devraient pouvoir participer déboucherait sur des mesures de caractère pratique visant à atteindre les objectifs du nouvel ordre économique international.

/...

MONGOLIE

/Original : russe/
/25 septembre 1978/

1. Les années qui se sont écoulées depuis l'adoption, à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale confirment de façon convaincante la justesse et l'actualité des objectifs énoncés dans cet important document.
2. Les efforts de la communauté internationale, et en particulier la contribution systématique et constructive des pays de la fraternelle communauté socialiste, ont abouti à des changements profonds et positifs sur la scène internationale, à une amélioration sensible du climat politique général et au développement entre les Etats d'une coopération fondée sur l'égalité des droits et mutuellement avantageuse dans différents secteurs des relations internationales.
3. Il est indiscutable que le résultat le plus important de ces efforts a été l'affaiblissement de la menace d'une nouvelle guerre mondiale, d'un affrontement nucléaire généralisé.
4. Bien que le trait dominant de l'évolution de la situation internationale actuelle soit la détente, le déroulement des événements de ces derniers temps souligne l'acuité et le caractère actuel des objectifs définis dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
5. Aujourd'hui, c'est l'alliance qui se dessine entre les forces impérialistes réactionnaires et les forces impériales-expansionnistes qui constitue la principale menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces forces intensifient leurs tentatives de saper le processus des transformations positives dans le monde et de ramener celui-ci aux temps de la "guerre froide".
6. Il est absolument indispensable de prendre de nouvelles mesures pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de la détente, afin de rendre celle-ci irréversible et de l'étendre à toutes les régions du monde.
7. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la tâche la plus urgente est de maîtriser la spirale de la course aux armements et d'adopter des mesures pratiques dans le domaine du désarmement.
8. En effet si la course effrénée aux armements ne s'arrête pas, elle peut menacer la détente politique obtenue grâce à des efforts soutenus et prolongés, et porter atteinte à la confiance qui s'est instaurée, à un certain degré, entre les Etats. De plus, elle risque de déboucher sur une situation telle que l'efficacité des traités et accords conclus jusqu'à présent dans le domaine du désarmement pourrait s'en trouver anéantie.
9. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen des problèmes vitaux du désarmement est une preuve du fait que la communauté internationale a pris conscience de la nécessité pressante de résoudre le problème du désarmement.

10. La session extraordinaire, qui a été essentiellement un forum mondial sur le désarmement, a confirmé de façon convaincante que la majorité absolue des Etats du monde considérait l'arrêt de la course aux armements et le désarmement comme constituant l'objectif majeur dans les relations internationales actuelles. Elle a confirmé une fois de plus que ce problème était universel et que, pour le résoudre de façon radicale, il fallait que tous les Etats, nucléaires et non nucléaires, grands et petits, développés et en développement, unissent leurs efforts.

11. Le succès qui a couronné la session extraordinaire, grâce aux efforts conjugués de tous les Etats épris de paix, et avant tout des pays socialistes, succès qui s'est traduit par le fait que le Document final a été adopté par consensus, montre, que tous les problèmes, quelles que soient leur difficulté et leur complexité, peuvent être résolus si toutes les parties font preuve de la sagesse et de la volonté politiques nécessaires et adoptent une attitude constructive fondée sur une compréhension réaliste des événements mondiaux.

12. Le Gouvernement de la République populaire mongole continue de penser que les propositions relatives aux "Moyens pratiques d'arrêter la course aux armements" présentées par l'Union soviétique à la session extraordinaire et qui sont à la base du Document final, englobent une large gamme de mesures de désarmement et prévoient les moyens les plus réalistes pour résoudre les problèmes qui se posent.

13. De l'avis du Gouvernement de la République populaire mongole, la convocation à brève échéance d'une Conférence mondiale du désarmement qui examinerait de façon concrète l'ensemble des problèmes liés au désarmement et adopterait des décisions efficaces et contraignantes dans ce domaine, constituerait une démarche logique visant à mettre en pratique le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce faisant, la Conférence mondiale du désarmement contribuerait de façon notable au renforcement de la sécurité internationale. Il est indispensable de prendre des mesures pour préparer cette conférence avec diligence, et notamment de créer, dès la trente-troisième et toute proche session de l'Assemblée générale des Nations Unies, un comité préparatoire, puis de fixer une date concrète pour la convocation de la Conférence.

14. Le Gouvernement de la République populaire mongole continue de penser que la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales serait un facteur moral et politique extrêmement important pour le renforcement de la confiance et de la coopération pacifique entre les Etats.

15. En sa qualité de pays socialiste asiatique, la République populaire mongole poursuit systématiquement une politique axée sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie.

16. La détente internationale ne reste pas à l'écart du vaste continent asiatique où, au milieu d'événements complexes et parfois contradictoires, la tendance à l'assainissement de la situation politique grâce à l'affermissement constant des forces de paix, de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples continue de se frayer un chemin. Il faut que tous les Etats du continent unissent leurs efforts pour la protéger et la développer.

17. L'entente devenant plus active des forces impérialistes, expansionnistes et militaristes en Asie et en Extrême-Orient impose de façon aiguë cette nécessité de conjuguer les efforts des forces éprises de paix.
18. Le Gouvernement de la République populaire mongole continue de penser que, pour renforcer la paix et la sécurité en Asie, il faut en premier lieu éliminer les foyers de tension existants, qui risquent de se transformer en conflits armés.
19. Au Proche-Orient, la situation s'aggrave de plus en plus en raison des actes d'agression d'Israël contre les Etats arabes voisins, ainsi que des tentatives de certains milieux séparatistes de résoudre le problème du Proche-Orient en fonction de leurs intérêts étroits et égoïstes. La République populaire mongole a toujours pensé qu'une paix solide au Proche-Orient ne peut être établie que sur la base du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967 de la garantie des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, jusques et y compris celui de créer son propre Etat palestinien ainsi que de la garantie de la sécurité et d'une possibilité de développement indépendant pour tous les Etats de cette région. Le principal moyen de parvenir à un tel règlement global du problème du Proche-Orient continue d'être, à notre avis, la reprise des travaux de la Conférence de la paix de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.
20. La situation dans la péninsule coréenne, dont la partie méridionale est devenue une base pour les velléités d'agression des milieux impérialistes, est lourde de conséquences graves pour la paix et la sécurité, non seulement en Extrême-Orient, mais dans l'Asie tout entière.
21. Il est indispensable d'entreprendre de nouveaux efforts pour mettre très rapidement en oeuvre la résolution bien connue de l'Assemblée générale des Nations Unies prévoyant le retrait des troupes étrangères stationnées dans le sud de la Corée, la dissolution du prétendu Commandement des troupes de l'Organisation des Nations Unies et le remplacement de l'armistice temporaire par un traité de paix permanent.
22. La situation de plus en plus tendue qui règne sur le continent africain où les principaux pays de l'OTAN, avec les Etats-Unis en tête, multiplient leurs actes d'agression contre les Etats africains indépendants et toutes les forces de libération nationale en Afrique, suscite de sérieuses préoccupations au sein de la communauté internationale.
23. Ces actes sont motivés par la volonté des milieux impérialistes de sauvegarder leurs intérêts stratégiques, militaires et autres. A cette fin, ils ne reculent devant aucun moyen, allant jusqu'à déclencher des opérations militaires collectives contre des pays africains.
24. Il est absolument indispensable d'appliquer toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'apartheid, et tout particulièrement la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

/...

25. La République populaire mongole préconise un transfert rapide et total du pouvoir au peuple du Zimbabwe, le retrait inconditionnel de la République sud-africaine de Namibie et le transfert du pouvoir à la SWAPO, qui est le représentant authentique des intérêts du peuple namibien, ainsi que l'élimination du système de l'apartheid en République sud-africaine.

26. Le Gouvernement de la République populaire mongole, qui attribue à l'Organisation des Nations Unies une grande importance pour la cause du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, considère que le rôle et l'efficacité de son action dans ce domaine pourraient être fortement rehaussés si tous les Etats Membres de l'Organisation appliquaient strictement et sans faillir les principes et dispositions de sa Charte.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/

/22 septembre 1978/

1. La République démocratique allemande attache une grande importance à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale qui revêt un caractère d'autant plus urgent que l'évolution actuelle des relations internationales est caractérisée par la complexité et les contradictions. D'une part la tendance à la détente se poursuit en dépit de toutes les aspirations contraires. D'autre part, les forces impérialistes accélèrent la course aux armements et enveniment le conflit idéologique. Elles attaquent le coeur même de la politique de coexistence pacifique, et tentent de saboter les résultats positifs de la détente, ce qui accroît encore les dangers qui menacent la sécurité des peuples et des Etats.

2. La République démocratique allemande est constamment guidée par la conviction qu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à la coexistence pacifique. Comme le demandent les résolutions 32/154 et 32/155, intitulées "Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale" de l'Assemblée générale, le processus de la détente doit être poursuivi, approfondi et élargi pour embrasser le monde entier. Dans cette entreprise, convenir de mesures efficaces de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, reste la question clef. L'arrêt de la course aux armements nucléaires et la suppression des instruments de guerre constituent la voie la plus directe vers l'élimination des conflits qui menacent l'existence des peuples.

3. Ce qui importe maintenant c'est de mettre en pratique avec conviction les recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Document final issu de cette session réaffirme l'obligation pour tous les Etats d'apporter leur contribution à l'accomplissement de cette noble tâche, et souligne la responsabilité particulière qui incombe à tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

/...

4. L'interdiction de la fabrication et de la mise en place de l'arme à neutrons demandée par de larges secteurs de l'opinion publique mondiale marquerait une étape importante dans la lutte contre l'intensification de la course aux armements nucléaires. La République démocratique allemande oeuvre en vue de l'ouverture immédiate de négociations sur un accord à cet effet.

5. Il est de plus en plus manifeste que le respect de la souveraineté des Etats, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de l'interdiction de l'usage de la force ou du recours à la menace, ainsi que la coopération dans un esprit d'égalité et de réciprocité sont essentiels à l'approfondissement de la détente et au renforcement de la sécurité internationale.

6. La République démocratique allemande attire l'attention sur les tentatives de plus en plus fréquentes de la part des milieux impérialistes et autres milieux réactionnaires de passer outre au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Cela devrait inciter l'Organisation des Nations Unies à défendre résolument ce principe fondamental de relations normales entre Etats. L'Organisation est donc en outre invitée à s'opposer à l'utilisation des mass media aux fins de calomnier d'autres Etats et de susciter la méfiance entre les peuples, ce qui serait entièrement conforme au sens de la résolution 32/154 de l'Assemblée générale.

7. Afin d'assainir le climat politique en Europe, la République démocratique allemande considère qu'il est impératif que l'Acte final d'Helsinki soit appliqué dans son intégralité. Ce qui importe le plus c'est de consolider les résultats acquis et de faire de nouveaux progrès. La République démocratique allemande souhaite vivement développer, dans leur intérêt mutuel, sa coopération avec des Etats ayant des systèmes sociaux différents, sur la base des principes de la coexistence pacifique.

8. Pour renforcer la sécurité internationale, il est indispensable de résoudre les conflits du Moyen-Orient et de Chypre, sur la base de la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions pertinentes. L'Organisation mondiale ne peut plus de soumettre aux violations flagrantes et répétées, par Israël, du droit international et des décisions des Nations Unies. Ce qu'il faut, c'est un règlement global du conflit au Moyen-Orient par la Conférence de la paix à Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

9. La sécurité internationale exige que soit prévenue l'apparition de nouvelles situations de conflit. La République démocratique allemande, de concert avec ses alliés, travaille sans relâche à cet objectif.

10. Des relations internationales stables sont inconcevables tant que le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid n'auront pas été éliminés. La République démocratique allemande s'élève résolument contre les actes d'agression et les raids terroristes perpétrés par les régimes racistes en Afrique australe. Elle ne manque pas de remarquer que les mêmes forces impérialistes qui appuient les régimes racistes, leur permettant ainsi de survivre, attaquent ouvertement la souveraineté d'Etats africains indépendants.

11. Les Etats africains ont droit à la solidarité dans leurs luttes pour sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté, de même que les mouvements de libération nationaux dans leurs efforts pour rendre effectif le droit de leurs peuples à l'autodétermination, en vue de réaliser leur libération nationale et sociale.

12. Pour renforcer la paix et la sécurité internationales, tous les Etats sont invités à prendre des mesures en vue de résoudre les problèmes internationaux et de développer la coopération sur un pied d'égalité. De l'avis de la République démocratique allemande, le respect et l'application de la Charte des Nations Unies constitue la meilleure garantie d'une efficacité plus grande de l'ONU dans sa tentative de mener à bien les tâches qui lui incombent ainsi qu'aux Etats Membres.

13. En appliquant la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, la République démocratique allemande oeuvre pour que la paix soit renforcée, que la détente internationale soit rendue irréversible, qu'elle soit complétée par la détente militaire et élargie pour s'étendre à toutes les régions du monde. La politique étrangère de la République démocratique allemande sera toujours une politique de paix. Les actes de la République démocratique allemande sont toujours motivés par le souci qu'a son peuple d'assurer le progrès du système socialiste dans une situation de paix durable dans le monde.

TCHÉCOSLOVAQUIE

/Original : anglais/

/21 septembre 1978/

1. L'un des principaux objectifs de la politique étrangère de la République socialiste tchécoslovaque est le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ce qui répond aux intérêts cruciaux du peuple de ce pays.
2. De l'avis de la Tchécoslovaquie, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale) est un document fondamental pour orienter le développement des relations internationales vers la détente, la réalisation du désarmement et une coopération mutuellement profitable entre des Etats ayant des systèmes sociaux différents, fondée sur les principes de la coexistence pacifique.
3. La Tchécoslovaquie, avec les autres pays de la communauté socialiste, s'efforce de contribuer au maximum à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, mettant ainsi en pratique la ligne définie en matière de politique étrangère par le quinzième Congrès du parti communiste tchécoslovaque et réaffirmée dans les conclusions de la onzième session du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, en mars 1978. Avec les pays socialistes frères et tous les Etats épris de paix, la Tchécoslovaquie participe largement à la lutte pour le relâchement des tensions internationales et le renforcement de la paix. Elle appuie entièrement la politique de paix de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, comme l'ont confirmé les entretiens qui ont eu lieu cette année entre des représentants tchécoslovaques et soviétiques du plus haut niveau, ayant à leur tête M. Gustáv Husák, secrétaire général du Comité central du parti communiste tchécoslovaque et Président de la République socialiste tchécoslovaque, et M. Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. Les résultats de ces entretiens ont confirmé une fois de plus que les pays socialistes sont fermement décidés à promouvoir une politique de stabilisation et d'expansion de la détente internationale.
4. Sur le plan de la politique étrangère, la Tchécoslovaquie poursuit, dans toutes les occasions de caractère multilatéral comme dans toutes ses négociations bilatérales, les objectifs formulés dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
5. C'est dans cet esprit que la Tchécoslovaquie oeuvre également au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi qu'en sa qualité de membre temporaire du Conseil de sécurité.
6. Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales en Europe passe en grande partie par une application systématique de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. La Tchécoslovaquie applique scrupuleusement toutes les dispositions de l'Acte final dans les relations et les contacts qu'elle entretient

/...

avec d'autres Etats, aussi bien sur le plan politique que sur les plans économique, militaire et culturel.

7. L'adoption des propositions avancées par les Etats parties au Pacte de Varsovie tendant à ce que les participants à la Conférence d'Helsinki concluent un traité par lequel ils s'engageraient à ne pas utiliser d'armes nucléaires les uns contre les autres ainsi que l'adoption d'un accord interdisant l'expansion des groupements militaro-politiques existants et la création de nouveaux groupements, auraient pour effet de renforcer considérablement la sécurité en Europe. De même, l'élaboration et l'adoption rapides d'un traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales apporterait une contribution notable à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration.

8. La République socialiste tchécoslovaque est également tout à fait en faveur de l'adoption, par tous les Etats, de mesures efficaces pour appliquer la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/155 du 19 décembre 1977, et tout particulièrement en vue de renforcer les principes de la coexistence pacifique, d'éliminer les foyers de tension dans le monde, d'arrêter la course aux armements et de liquider complètement le colonialisme, le racisme et l'apartheid.

9. La condition essentielle pour poursuivre la détente internationale et renforcer la sécurité internationale est l'extension de la détente au domaine militaire, à celui du désarmement, et la fusion du processus de la détente politique avec celui de la détente militaire. Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre dans la pratique le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Les propositions de l'Union soviétique contenues dans le document intitulé "Moyens pratiques d'arrêter la course aux armements", et que la Tchécoslovaquie appuie sans réserve, offrent de larges possibilités à cet égard. A notre avis, une importance considérable s'attache également à la prise d'un engagement commun, par tous les Etats nucléaires, de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des Etats qui ont renoncé à ces armes et n'en possèdent pas sur leur territoire. La Tchécoslovaquie appuie donc la proposition de l'URSS visant à ce que cet engagement prenne aussi rapidement que possible la forme d'un accord international. De même, elle appuie pleinement la demande tendant à convoquer sans délai une conférence mondiale du désarmement. Au cours des entretiens sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, la République socialiste tchécoslovaque travaille activement en faveur de l'obtention de résultats concrets sur la base des propositions présentées par les pays socialistes qui participent directement à ces entretiens.

10. La Tchécoslovaquie considère qu'un facteur important du renforcement de la sécurité internationale est le développement de relations bilatérales sur la base des principes de la coexistence pacifique entre des Etats ayant des systèmes sociaux différents. Une contribution notable à cet égard a été le voyage que M. Gustáv Husák, secrétaire général du Comité central du parti communiste tchécoslovaque et Président de la République socialiste tchécoslovaque a effectué au mois

/...

d'avril dernier en République fédérale d'Allemagne. De même les résultats des entretiens que M. Lubomír Štrougal, premier ministre de Tchécoslovaquie, et M. Bruno Kreisky, chancelier d'Autriche, ont eus à Vienne en novembre 1977 ont puissamment contribué à stabiliser le climat politique favorable sur le continent européen. En outre, durant l'année en cours, la Tchécoslovaquie a instauré et développé avec succès des relations bilatérales avec d'autres Etats d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

11. La République socialiste tchécoslovaque estime d'autre part que l'observation stricte des principes de non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, sous quelque prétexte que ce soit, conformément à la résolution 32/153 de l'Assemblée générale, est une condition préalable essentielle pour le renforcement de la sécurité internationale et l'affermissement de la détente et de la coopération internationales. Toute autre orientation serait incompatible avec la politique de détente et l'esprit d'Helsinki, et serait nettement en contradiction avec la résolution 32/153 de l'Assemblée générale.

12. Le renforcement de la paix et la sécurité internationales passe par un règlement équitable des situations de crise comme celles qui existent au Moyen-Orient, à Chypre et dans d'autres parties du monde. Nous pensons qu'il est nécessaire d'éliminer les foyers de tension en Afrique australe et dans la région dite de la Corne de l'Afrique, ainsi que tous les vestiges du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

13. S'inspirant de sa politique étrangère pacifique, la Tchécoslovaquie continuera d'oeuvrer en faveur de l'accomplissement des tâches énoncées dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, car elle est convaincue que la réalisation de nouveaux progrès dépend, avant tout, des efforts accrus de tous les pays en vue d'appliquer les principes de la sécurité collective, de régler les situations conflictuelles par des moyens pacifiques et de renforcer dans tous les domaines une coopération mutuellement profitable et fondée sur l'égalité. Tout progrès tendant à affermir la détente internationale aura également pour effet de renforcer l'Organisation des Nations Unies, qui joue un rôle important dans ce domaine, conformément aux principes de la Charte. Nous sommes convaincus que les délibérations relatives à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale aboutiront à des résultats positifs dans ce sens. La République socialiste tchécoslovaque est prête à apporter une contribution maximale à cette fin.

YUGOSLAVIE

Original : anglais
20 septembre 1978

1. Dans sa réponse datée du 15 juillet 1977 (A/32/165, p. 38 à 44), le Gouvernement yougoslave a exprimé son opinion sur l'état des relations internationales. Il a appelé l'attention sur certaines questions et sur certains problèmes en suspens et proposé des mesures que devrait adopter la communauté internationale en vue de renforcer et de consolider encore davantage la paix et la sécurité internationales. L'évolution des relations internationales a confirmé le bien-fondé de ces vues et de cette position exposées dans la réponse susmentionnée, qui garde tout son intérêt.
2. L'Assemblée générale des Nations Unies a examiné à nouveau la question de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Dans sa résolution 32/154, adoptée à la trente-deuxième session, l'Assemblée générale a demandé une fois encore à tous les Etats de mettre en oeuvre de manière conséquente, dans leurs relations internationales les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et toutes les dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et d'y adhérer pleinement.
3. Partant de l'hypothèse que le respect constant et la stricte application des dispositions contenues dans la Déclaration susmentionnée et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sont dans l'intérêt de tous les pays, ainsi que dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le Gouvernement yougoslave déclare qu'il est prêt à jouer un rôle actif et à coopérer plus étroitement, comme il l'a fait par le passé, avec tous les pays en vue de résoudre l'ensemble des problèmes internationaux non encore réglés et à contribuer, dans les limites de ses moyens, à l'application intégrale de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
4. En étudiant la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et les mesures prises jusqu'à présent, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'ailleurs, en vue de mettre en oeuvre ses dispositions, on est amené à la conclusion que la Déclaration a déjà joué un rôle important dans la vie internationale. La grande majorité des Etats Membres adhèrent aux dispositions de la Déclaration et les mettent en oeuvre de manière conséquente. Des Etats membres du mouvement des non-alignés et d'autres pays en développement s'emploient activement à promouvoir l'application de la Déclaration et y contribuent. Cette question a bénéficié de la plus grande attention lors de toutes les réunions de ces pays. Grâce surtout à leurs efforts et à leur action à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre de dispositions de la Déclaration sont déjà appliquées ou sont en passe de l'être. A ce propos, on peut signaler l'achèvement des travaux sur la définition de l'agression, les succès enregistrés par la communauté internationale dans ses efforts pour mettre en oeuvre la résolution 1514 (XV) relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la poursuite des efforts visant à instaurer le nouvel ordre économique international, les préparatifs et l'heureuse issue de l'action entreprise en vue de la convocation

/...

de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la tenue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les mesures prises pour y donner suite, la poursuite des travaux sur l'élaboration de principes directeurs pour les opérations de maintien de la paix, etc. Tout cela confirme que la Déclaration continue d'être une base particulièrement importante pour la conduite d'actions internationales visant à renforcer et à consolider la paix et la sécurité dans le monde ainsi qu'à promouvoir la coopération, sur un pied d'égalité, entre tous les pays, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et de la coexistence active et pacifique.

5. Si l'on considère ces questions dans le contexte de l'état des relations internationales, on peut conclure que certaines dispositions importantes de la Déclaration ne sont pas encore appliquées et que certains pays n'adhèrent pas aux dispositions de cet instrument, ou même les violent ouvertement. Les raisons d'un tel comportement résident dans les politiques de ces Etats. De toute évidence, ces politiques ne sont pas conformes aux principes et aux buts de l'Organisation des Nations Unies, car elles sont fondées sur le recours à la force, l'agression et l'occupation de territoires étrangers et elles visent, d'une manière générale, à l'assujettissement des peuples et des pays par des puissances étrangères.

6. Le Gouvernement yougoslave se félicite de la recommandation de l'Assemblée générale, figurant au paragraphe 2 de la résolution 32/154, tendant à ce que le Conseil de sécurité envisage des mesures appropriées en vue de s'acquitter efficacement, comme il est prévu dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, de ses responsabilités fondamentales en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les dispositions pertinentes de la Déclaration, notamment celles figurant aux paragraphes 8, 9 et 10, de même qu'aux paragraphes 11, 12 et 13, revêtent une importance particulière pour l'examen de cette question. Ensemble, elles offrent une large base pour l'étude et la poursuite de l'élaboration d'instruments susceptibles de contribuer à rendre plus efficace l'action du Conseil de sécurité pour s'acquitter de ses responsabilités fondamentales.

7. Les tendances qui se manifestent dans les relations internationales, les fréquentes violations de la Charte des Nations Unies, les atteintes à la paix et les menaces à la sécurité internationale, l'incapacité du Conseil de sécurité à agir dans de telles situations et l'opinion, largement répandue, selon laquelle le Conseil de sécurité n'est pas capable de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par la Charte, etc., font qu'il est impératif d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Le maintien d'une telle situation risque de saper le système sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement yougoslave est prêt à participer et, dans toute la mesure de ses moyens, à contribuer à la recherche de solutions appropriées à cette question.

8. Bien qu'aucune solution satisfaisante aux problèmes d'une ampleur et d'une acuité particulières n'ait été trouvée l'année dernière, et bien que les menaces à la paix, la coopération et la sécurité des peuples dans le monde continuent d'être un problème brûlant, le Gouvernement yougoslave estime néanmoins que quelques résultats encourageants ont été obtenus en ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale et qu'il faudrait déployer de nouveaux efforts dans ce sens.

9. Nul n'ignore que la Yougoslavie a accueilli la réunion des représentants des gouvernements européens, qui se sont réunis à Belgrade pour examiner la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La réunion de Belgrade s'est tenue à un moment où la situation des relations internationales se détériorait et où le relâchement des tensions évoluait de façon inégale et en dents de scie, suivant l'importance et le degré d'urgence donnés par les blocs aux questions de coopération et de sécurité. La réunion a toutefois montré que les populations d'Europe considèrent comme vital d'élaborer et d'appliquer plus avant les principes énoncés dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi que de poursuivre le processus de la détente. Le déroulement de la réunion a confirmé l'opinion exprimée par le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, Josip Broz Tito, lors du XI^e Congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie, le 20 juin 1978, à savoir que "les questions de sécurité et de coopération en Europe doivent être considérées comme intéressant tous les peuples d'Europe et non pas comme étant du seul ressort des gouvernements. Ces questions recouvrent les intérêts vitaux des masses populaires, des classes laborieuses et de toutes les forces progressistes et démocratiques dans cette partie du monde."

10. L'accélération de la course aux armements continue d'être l'une des principales sources de danger qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Les efforts déployés par la communauté internationale pour faire cesser ou limiter la course aux armements, ainsi que les mesures visant à entamer le processus de désarmement, n'ont pas donné les résultats escomptés. L'attention a été une fois encore appelée, dans la déclaration du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sur les effets néfastes de la poursuite de la course aux armements pour la paix et la sécurité dans le monde et sur les rapports étroits existant entre le désarmement et le développement économique et social. Par conséquent, le désarmement est devenu un besoin impératif et la tâche la plus urgente à laquelle doit s'atteler la communauté internationale.

11. La Yougoslavie considère comme très importante les décisions prises lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des principes sur lesquels seraient fondées les négociations futures concernant le désarmement, ainsi que les décisions liées au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et offrant aux Etats Membres des possibilités plus grandes de participer activement au processus de désarmement, sur une base démocratique et dans des conditions d'égalité. La Yougoslavie souhaite souligner que l'on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante à certains problèmes importants, comme par exemple la prise d'engagements plus fermes par les Etats dotés d'armes nucléaires sur les questions du désarmement nucléaire et de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, en particulier contre des pays qui ont renoncé à ces armes, les engagements concernant le démantèlement des bases militaires étrangères et le retrait des forces militaires installées en territoire étranger, la création de zones de paix et de coopération dans diverses régions du monde, y compris la Méditerranée, etc. La Yougoslavie souhaite également souligner à nouveau qu'elle est décidée à continuer d'oeuvrer, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances, à la recherche de solutions

appropriées aux problèmes susmentionnés, ainsi qu'à d'autres problèmes similaires, solutions qui conduiraient à l'arrêt de la course aux armements et à l'application de mesures véritables de désarmement.

12. A la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade en juillet 1978, il a été confirmé que le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe, sur un plan d'égalité, constitue un objectif permanent pour tous les Etats participants dans leurs efforts visant à garantir la continuité de ce processus, en se fondant sur l'Acte final, et que la normalisation des relations ne peut être durable en Europe, si elle n'est pas étendue à d'autres régions.

13. En raison essentiellement de l'intérêt et de l'initiative des pays méditerranéens, la réunion de Belgrade de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a accordé l'attention voulue aux questions de sécurité dans la région de la Méditerranée, en tant que l'un des principaux foyers de crises dans le monde, dont les problèmes, pris séparément ou dans leur ensemble, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement yougoslave considère qu'il est nécessaire de continuer d'accorder toute son attention à ces problèmes et de déployer de nouveaux efforts pour permettre à la région de la Méditerranée de se développer, dans le plein respect des principes figurant dans l'Acte final d'Helsinki. A cette fin, il conviendrait d'accorder la priorité à la solution des problèmes internationaux existant en Méditerranée, conformément à l'esprit des résolutions adoptées par les organismes des Nations Unies, ainsi qu'à l'élimination des causes de ces problèmes. Cela vaut, en premier lieu, pour les crises actuelles au Moyen-Orient et à Chypre.

14. Afin de créer les conditions nécessaires à la coopération pacifique et au renforcement de la sécurité en Méditerranée, région à laquelle la Yougoslavie appartient également, il est de la plus haute importance que les Etats s'abstiennent, en particulier dans les régions frontalières et à proximité des eaux territoriales d'autres Etats, de mener des activités militaires, telles que manoeuvres et mouvements de troupes ou de flottes, qui peuvent gravement compromettre les relations de coopération entre Etats et avoir un effet négatif sur la stabilité de la région.

15. Une contribution positive à la consolidation de la paix et de la sécurité en Méditerranée serait également de s'abstenir de multiplier les arsenaux et bases militaires en Méditerranée et de renforcer ceux qui y existent déjà ainsi que d'adopter des mesures communes en vue de réduire la présence de forces militaires et d'armements.

16. Le Gouvernement yougoslave est également d'avis que, pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de sécurité, il faudrait encourager les recherches fondées sur le Programme d'action élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et visant à intensifier les contacts mutuels et la coopération entre pays méditerranéens.

17. De même, il est nécessaire d'appuyer les efforts et le programme de travail de la Commission économique pour l'Europe en vue d'intensifier la coopération économique en Méditerranée, dans l'esprit de la résolution 32/154 de l'Assemblée générale ainsi que des documents de la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Colombo, et de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade.

ANNEXE

Nouvelle liste des documents publiés depuis l'examen de cette question
par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session

- A/33/232 Note verbale, datée du 5 septembre 1978, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- A/33/279 S/12875 Lettre, datée du 2 octobre 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Sri Lanka
- A/33/284 Lettre, datée du 4 octobre 1978, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Maroc
- A/C.1/33/2 Lettre, datée du 28 septembre 1978, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de Pologne
